

gulier ou séculier, est-elle valide si le consentement de l'Ordinaire a été exprimé avant l'érection, sans toutefois accorder de lettres testimoniales ?

6° Ces mêmes lettres autorisant l'érection sont-elles valides si, munies de la signature et du sceau du Maître Général, elles ne députent pas tel prêtre désigné pour l'érection ou ne font pas mention du lieu où la Confrérie doit être érigée ?

Ensuite, le Procureur général a exprimé les demandes suivantes :

1° A. Pour le passé : Que les Confréries du Rosaire érigées, soit dans les églises de notre Ordre, soit dans les autres églises du monde entier, mais qui se trouvent frapées d'irrégularité ou de nullité, soit en raison de l'insuffisance de la distance du lieu, soit par suite du manque de lettres testimoniales, du diplôme d'érection ou de tout autre défaut, soient validées, et, au cas où besoin serait, soient immédiatement érigées à nouveau par l'autorité apostolique, sans préjudice toutefois des priviléges accordés par les Souverains-Pontifes à l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

B. Pour l'avenir : Pour faciliter la propagation du Rosaire, on demande la faculté, pour le Maître-Général des Frères-Prêcheurs et pour son Vicaire, que les Provinciaux et les évêques en Europe, excepté cependant en Italie, puissent, de même que les Supérieurs d'Ordres, du consentement du Saint-Siège, en ont coutume, tenir des diplômes en dépôt, en observant toutefois les ordonnances et les conditions prescrites par les Pontifes romains.

2° Que dans les grandes villes où le nombre des habitants dépasse cent mille, trois et même quatre Confréries du Rosaire puissent être érigées par ordre spécial du Saint-Siège.

3° Que ces deux dernières demandes s'étendent aux deux autres Confréries du Saint Nom de Jésus et de la Milice angélique de saint Thomas d'Aquin.

Les cardinaux, réunis en assemblée générale au Vatican, le 5 mars 1896, ont répondu :

Au premier doute : Les lettres de l'Ordinaire signifient le consentement à l'érection et à l'affiliation des Confréries et sont insuffisantes.

Au deuizième doute : Négativement.